

CRCC Ouest Atlantique

Un partenariat inédit avec la DRFiP 35 et une nouvelle mission au service des entreprises

Dans le cadre du lancement du dispositif d'Examen de conformité fiscale, la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes (CRCC) Ouest Atlantique s'associe à la Direction régionale des Finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine (DRFiP 35) pour renforcer son rôle dans l'accompagnement fiscal et la prévention des difficultés des entreprises.

L'examen de conformité fiscale, une nouvelle mission pour les Commissaires aux comptes

Créé par le décret du 13 janvier 2021, l'Examen de Conformité Fiscale (ECF) permet aux entreprises, quels que soient leur nombre de salariés, leur chiffre d'affaires ou leur régime d'imposition, de demander à un tiers de confiance, dont les commissaires aux comptes, de réaliser un pré-contrôle de leur exercice fiscal sous la forme d'un audit en dix points, identifiés par Bercy comme étant usuels. Cet examen fait l'objet d'un compte-rendu rédigé par le commissaire aux comptes, qui peut être transmis à la direction générale des finances publiques (DGFIP) ou conservé par les parties jusqu'à la prescription du droit de reprise de l'administration fiscale. Cette mesure n'exonère pas l'entreprise de ses obligations, mais en cas de contrôle entraînant un rappel d'impôt sur un point audité et validé par le prestataire, l'entreprise peut demander le remboursement de la part des honoraires correspondants (dont le montant est laissé à l'appréciation du tiers de confiance). De plus, si l'entreprise a bien pris en compte les recommandations formulées par l'auditeur, la DGFIP pourra ne pas exiger le paiement de pénalité, ni d'intérêt de retard.

« L'Examen de conformité fiscale s'inscrit dans une démarche vertueuse vis-à-vis de l'administration fiscale. Même si nous estimons qu'il ne va pas assez loin en ne délivrant pas un blanc-seing, ce dispositif permet néanmoins au chef d'entreprise de témoigner de sa bonne volonté en cas de contrôle et de sécuriser sa liasse fiscale. Cette nouvelle mission illustre la capacité des commissaires aux comptes à s'inscrire dans une posture de prévention, et non plus seulement de certification, pour accompagner les entreprises sur leurs problématiques fiscales et contribuer ainsi à pérenniser leur activité dans la durée », estime **Kristell Dicharry, Présidente de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes (CRCC) Ouest Atlantique.**

Un partenariat inédit entre la CRCC Ouest Atlantique et la DRFiP de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine

Dans le cadre du lancement de ce nouveau dispositif, la CRCC Ouest Atlantique et la DRFiP 35 ont noué un partenariat inédit pour redéfinir leur rôle dans l'accompagnement fiscal des entreprises et la prévention des défaillances.

Ce rapprochement se matérialisera dès le mois de juin par l'organisation d'un webinaire conjoint, au cours duquel la DRFiP Bretagne présentera :

- d'une part les dispositifs mis en place dans le cadre de la relation de confiance entre les entreprises et l'administration fiscale (accompagnement fiscal des petites et moyennes entreprises, examen de conformité fiscale) ;
- d'autre part les mesures mises en œuvre au titre du plan gouvernemental de sortie de crise, autour de 3 objectifs principaux : détecter de manière anticipée les fragilités financières des entreprises, orienter les entreprises en difficulté vers le meilleur interlocuteur, proposer à chaque entreprise une solution adaptée à sa situation.

À propos de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes (CRCC) Ouest Atlantique

La compagnie fédère près de 980 professionnels exerçant le métier de commissaire aux comptes dans le Grand Ouest Atlantique (Bretagne, Pays de la Loire, Deux-Sèvres, Charente-Maritime et Vienne). Elle a notamment à cœur de : mieux faire connaître la profession et développer son influence en renforçant les liens avec les institutionnels, soutenir la profession dans sa transformation et développer l'attractivité du métier.